

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DIÉNAVY**

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril, à dix neuf heures, se sont réunis, dans la salle des fêtes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Diénay, sous la présidence de Monsieur André LIOTARD Maire de Diénay, dûment convoqués le 08 avril 2021.

Présents : Mesdames Marianne GOBERT, Marie-Jeanne HUGUENIN, Joëlle MASSON, Stéphanie DALLO, Sandrine LENEUF, Anne-Charlotte MICHAMBLÉ et Messieurs André LIOTARD, Daniel BOUILLER, Jean-Paul DIOTTE-FERNET, et Julien CONRAUX, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Sylvain MARTEL

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marianne GOBERT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 MARS 2021.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu du 19 mars 2021.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte rendu.

Voté à l'unanimité

N° 10-2021 OBJET : VOTE DES TAUX 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition de l'année 2021 tel que :

Taxe foncière (bâti) : 28.50% (correspond à l'ancien taux communal de 7.50% et départemental de 21%).

Taxe foncière (non bâti) : 29.94%

Voté à l'unanimité

N° 11-2021 OBJET : DEVIS FOURNITURE ET POSE DE PLAQUES DE PARCELLE DANS LES BOIS COMMUNAUX (O.N.F)

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis établi par les services de l'O.N.F pour la pose et la fourniture de plaques de parcelle d'un montant de 1 749.00€ TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte ce devis

Autorise M. le Maire à mandater les dépenses correspondantes et signer tout document relatif à cette décision.

Voté à l'unanimité

Questions et informations diverses :

Fleurissement du village :

- Joëlle MASSON et Sandrine LENEUF ont élaboré un projet avec Monsieur PAUFFARD visant à planter des vivaces dans les bacs et les massifs. Des annuelles seront plantées en complément pour donner de la couleur. Les bacs et massifs ont été préparés par Marc. Il est prévu d'incorporer des billes d'eau pour réduire la fréquence d'arrosage.
- **Organisation de la plate-forme de compostage :** Joëlle MASSON et Marc FOURNERET ont mis en place un espace destiné à recevoir les déchets verts communaux et les branchages à broyer pour réaliser du compost, sur le dépôt de bois.
- **Ramassage déchets verts :** Le ramassage auprès des foyers de plus de 70 ans avait connu un bon succès à l'automne. Il vient d'être réactivé. Le ramassage de ce mercredi a été bien accueilli par les onze foyers qui s'y sont inscrits. Les personnes désireuses d'y être inscrites peuvent en faire la demande à tout instant.
- **Site internet :** Le site de Diénay a été mis en ligne dernièrement. Que chacun permette de le faire vivre en signalant les évènements à communiquer. La mise en place d'un système d'information « Panneau-pocket » sur les téléphones portables est envisagée. Un grand merci à Joëlle MASSON pour la construction de ce site avec notre secrétaire de mairie. Merci également au Docteur Jacques VILLAND pour ses articles sur la présentation de différents lieux du village.
- **Études pédologiques dans le Bois de la Brosse :** L'INRAE et AGRO SUP Dijon ont demandé l'autorisation d'effectuer sur les parcelles 12 et 32 du Bois de la Brosse des sondages à la tarière, rebouchés tout de suite après examen. Cette action vise à mettre en place des référentiels territoriaux de qualité physique-chimique et biologique des sols pour accompagner la transition alimentaire et favoriser des usages de sols en adéquation avec leur potentialité. Un plan d'échantillonnage de 700 sites sur 3300 km² autour de Dijon est établi qui permet d'explorer la diversité des situations du territoire : caractéristiques morpho pédologiques, occupation du sol (forêts, prairies, cultures).
- **SICECO :** Daniel BOUILLET rend compte de la dernière assemblée du SICECO qui a présenté le Contrat d'énergie partagée. Notre commune y a adhéré et est desservie par ce nouveau contrat collectif pour l'éclairage public et des bâtiments communaux. Il signale l'intérêt d'inscrire notre souhait d'enfouissement du réseau à l'entrée du village, rue Charles de Meixmoron, pour l'exercice 2022.
- **Convention avec VILLECOMTE :** Une nouvelle convention est en discussion avec la commune de Villecomte sur l'usage de différents matériels en commun pour leur financement et leur entretien. Il est proposé d'y adjoindre une convention de mise à disposition du Kangoo électrique et des modalités financières qui en découlent.

M. le Maire
André LIOTARD